



# Un Toit à Partager ou la cohabitation intergénérationnelle solidaire

## CONTEXTE

Un collectif d'associations et d'organisations (dont la CFDT), réunies à l'initiative des petits frères des Pauvres, créent en juillet 1981 « Vieillir Autrement » avec pour objectif de combattre l'isolement et l'exclusion dont souffraient de nombreuses personnes âgées dans notre Région.

La première action de l'association est de produire le film long métrage XUEIV (VIEUX à l'envers), avec un réalisateur (Patrick Brunie), des acteurs professionnels (dont Brigitte Fossey et Rufus) et des dizaines de figurants par ailleurs militants des organisations membres du collectif.

Lors de sa diffusion, XUEIV s'avère être un excellent outil pour susciter des débats autour de sujets de société comme le lien social entre les générations ou l'exercice de la citoyenneté.

La vie de l'association s'organise donc principalement autour de ces débats, avec le souci de mettre en valeur des personnes et des actions qui contribuent à la création de liens sociaux.

A partir des années 1990 Vieillir Autrement, devenue « Générations et Cultures », développe des activités d'accompagnement d'initiatives en matière d'intergénération et devient Centre de Ressources Régional dans ce domaine.

En 2009, la Ville de Lille demande à Générations et Cultures de prendre en charge un dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire initié par une association lilloise en cours de liquidation. Ainsi naît « Un Toit à Partager », solution originale basée sur le vivre ensemble, la solidarité, l'entraide.

## OBJECTIFS DE L'ACTION

Mettre en relation des étudiants ou des jeunes travailleurs à la recherche d'un logement et des seniors souhaitant une présence et un partage de moments conviviaux ;

Favoriser les rapprochements entre les personnes de générations et de cultures différentes ;

Lutter contre l'isolement ;

Contribuer à développer les sentiments d'utilité et d'estime de soi chez les seniors comme chez les jeunes.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

« Un Toit à Partager » met en relation des jeunes étudiants ou travailleurs précaires (dits hébergé(e)s), à la recherche d'un logement, avec des seniors (dits hébergeurs (ses)) disposant d'une chambre libre, cela en échange d'un loyer modique et de menus services au quotidien.

L'association organise :

- la sélection des hébergeurs, dès la réception du dossier de demande, en allant les visiter à leur domicile pour comprendre leurs demandes et leurs attentes, valider la chambre mise à disposition de l'hébergé et son équipement, ainsi que les autres espaces partagés, à minima cuisine, salle de bain et sanitaires, identifier les moments conviviaux souhaités et leur fréquence ;
- la sélection des hébergés, dès la réception du dossier de demande, en les recevant dans ses locaux ou en entretien par Skype (lorsqu'au moment de sa demande, le jeune est trop éloigné pour se déplacer), en vérifiant les fondements de leurs projets de cohabitation intergénérationnelle, leurs hobbies, leur disponibilité ;
- la mise en relation d'un hébergeur avec un hébergé en essayant de créer les binômes les plus harmonieux possibles. Si les deux parties s'accordent, l'association signe avec les deux parties la charte de bon fonctionnement et les deux parties signent une convention d'occupation à titre provisoire et précaire définissant les termes de la cohabitation et les conditions d'une éventuelle rupture.
- le suivi de la cohabitation sur toute la durée par des contacts et visites réguliers et de la médiation en cas de besoins

L'hébergeur et l'hébergé conviennent de partager des moments conviviaux comme des repas, d'échanger des compétences et des savoirs, de s'aider mutuellement dans la limite des disponibilités et des possibilités de chacun.

La durée de la cohabitation varie selon les besoins de l'hébergé mais est au maximum d'un an renouvelable. Elle peut être de courte durée, pour un stage par exemple. L'hébergé verse à son hébergeur une indemnité de séjour. Les deux parties versent à l'association une participation aux frais de traitement du dossier très modique au moment de l'envoi de leur dossier à l'association ainsi qu'une participation aux frais



d'accompagnement et de suivi (très modique également) lors de la signature de la convention.

3 à 4 fois par an l'association propose aux hébergeurs et hébergés de se retrouver pour partager des animations collectives.

La loi française ne cadrant pas précisément la cohabitation intergénérationnelle, l'association considère qu'il y a intergénération dès lors qu'il y a une génération d'écart entre hébergeur et hébergé. L'association a ainsi pu réaliser des binômes avec comme hébergés, des adultes en reconversion professionnelle, dans l'incapacité de payer deux loyers supplémentaires, sur leur lieu de formation et sur leur lieu de stage.

Enfin, avec les hébergeurs qui l'acceptent et avec l'engagement des parents, des mineurs entre 16 et 18 ans peuvent être accueillis chez certains hébergeurs.

### PARTENAIRES DE L'ACTION

- Concernant les hébergeurs :  
Les Centres Communaux d'Action Sociale ;  
Les CLIC ;  
Les bailleurs sociaux ;  
Les associations de retraités ;  
Les Centres sociaux ;  
Les services sociaux des hôpitaux ;  
Les services d'aide à domicile ;  
Les Maisons des aidants ;  
Les sections retraitées des organisations syndicales.
- Concernant les hébergés :  
Le CROUS ;  
Les Universités et Centres de formation ;  
Les écoles para médicales ;  
Les services sociaux du Département ;  
Les Missions Locales.

### RESSOURCES MOBILISÉES

2 ETP en charge du dispositif.

### FACTEURS DE RÉUSSITE

Un dispositif « cousu main » où toutes les particularités des demandes des deux parties sont prises en compte pour permettre les mises en relations les plus adaptées possibles ;  
Un suivi dans la proximité avec beaucoup de réactivité ;  
Une recherche permanente de nouveaux contacts pour faire connaître le dispositif et mobiliser de futurs hébergeurs et hébergés.

### DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Un dispositif dont la montée en charge est très lente et qui nécessite pour s'ancre dans le territoire de passer énormément de temps à rencontrer des acteurs et des hébergeurs potentiels pour « convaincre » ;  
La difficulté qu'ont les seniors de se reconnaître comme « isolés », d'ouvrir leur porte à l'inconnu, d'accepter de modifier leurs habitudes...

### RÉSULTATS

En 2017 :

- 41 communes couvertes sur le Nord (24) et le Pas de Calais (17) ;
- Des hébergeurs âgés de 51 à 96 ans – 97 % de femmes – 4 % d'hommes – 3 couples ;
- Des hébergés âgés de 16 à 39 ans – 84 % d'étudiants – 16 % d'alternants ou salariés – 60 % viennent des Hauts de France – 12 % sont d'origine étrangère ;
- 106 binômes réalisés et/ou suivis.

Plus de 500 binômes réalisés et suivis depuis 2010 ;  
Une bonne implantation sur la Métropole Lilloise et l'Artois ; un développement en cours sur le Dunkerquois et le Valenciennois ;  
Un transfert du dispositif en cours auprès de la Ville de Saint Quentin.

### PLUS-VALUES DE L'ACTION

Un dispositif dont les modalités de mise en œuvre ont fait leurs preuves : seulement un à deux cas chaque année pour lesquels la médiation est inopérante, amenant à mettre fin à la cohabitation ;

- pour les hébergeurs  
Le dispositif rassure les hébergeurs et leurs proches ;  
Il valorise l'image de l'hébergeur en lui permettant d'être à nouveau utile, en lui offrant la place d'une personne participante et active à la vie citoyenne ;  
Il rompt l'isolement et favorise le maintien au domicile en aidant à retrouver du lien social, de la vivacité physique et cognitive ;  
Le dispositif permet à l'hébergeur de disposer d'un revenu complémentaire non imposable.
- pour les jeunes  
Le dispositif aide le jeune à poursuivre son parcours (études ou travail) dans des conditions d'hébergement confortables et peu onéreuses  
Il lutte contre l'isolement chez certains jeunes, l'accès à l'autonomie entraînant souvent une forme d'isolement ;  
Il développe l'ouverture d'esprit et la tolérance ;  
Il lui permet de retrouver une ambiance familiale rassurante et enrichissante.

### PERSPECTIVES

Augmenter le nombre de binômes de 10 % chaque année ;  
Finaliser le transfert de nos savoir-faire auprès de la Ville de Saint Quentin et accompagner dans un transfert, les territoires des Hauts de France qui le souhaiteraient, trop éloignés du siège de l'association pour que celle-ci puisse intervenir efficacement sur le long terme.

### DOCUMENTS ET OUTILS DISPONIBLES

Film de présentation du dispositif (12') ;  
Dossiers d'inscription ;  
Charte de bon fonctionnement ;  
Convention d'occupation à titre provisoire et précaire.



## CONTACT :

Hélène KOWALKOWSKI  
Stéphanie FIORDALISO  
Chargées de projet  
Génération et Cultures  
61 rue de la justice – 59000 Lille  
03 20 57 04 67  
untoitapartager@generationsetcultures.fr  
www.generationsetcultures.fr  
<https://www.facebook.com/generationsetcultures/>

*« Notre cohabitation était basée sur la confiance, c'était presque une relation amicale »*

Agnès – hébergeuse

*« Je considère presque les jeunes avec qui je partage ma maison comme mes enfants »*

*« D est sympa ! Il est venu 2 fois voir à ma ruche et il m'a expliqué pour tirer la première fois mon miel »*

Marie-Ange - hébergeuse – 63 ans

*« Cette expérience va au-delà de ce que j'imaginai, je ne pensais pas que ça irait aussi bien »*

Jaymes - hébergée – 24 ans

*« Je garderai un très bon souvenir de cette cohabitation, notamment le fait d'avoir fêté pour la première fois mon anniversaire »*

Tho - hébergée – 21 ans

*« J'ai appris énormément de choses sur le quotidien et les difficultés d'une personne âgée »*

Maud – hébergée – 24 ans

*« Je conseille à tout le monde de tenter l'expérience ! »*

Françoise – hébergeuse – 88 ans

*« J'ai appris à découvrir les jeunes de cette génération »*

Monique - hébergeuse – 84 ans

*« Savoir cette jeune fille chez moi la nuit m'a beaucoup sécurisée »*

Jeanne - hébergeuse – 91 ans